

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 913 182**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **07 01472**

⑤① Int Cl⁸ : **A 41 D 27/13 (2006.01)**

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 01.03.07.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 05.09.08 Bulletin 08/36.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : HOFER JONATHAN — FR.

⑦② Inventeur(s) : HOFER JONATHAN.

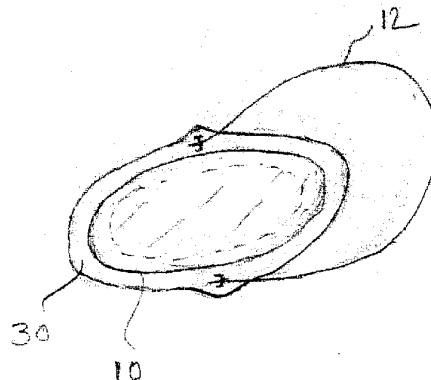
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ DISPOSITIF POUR L'ABSORPTION DE LA TRANSPIRATION SOUS LES AISSELLES.

⑤⑦ L'invention concerne un dispositif pour l'absorption de
la transpiration sous les aisselles.

Il comprend un élément absorbant (10) souple dépourvu
d'organe de rigidification. Une attache (12), solidaire de cet
élément, de préférence élastique, présente une forme et
des dimensions telles, qu'une fois installée, elle entoure
l'épaule et serre l'élément absorbant contre l'aisselle.



FR 2 913 182 - A1



DISPOSITIF POUR L'ABSORPTION DE LA TRANSPIRATION SOUS LES AISSELLES

5 L'invention est relative à un dispositif pour l'absorption de la transpiration sous les aisselles.

La transpiration sous les aisselles provoque l'humidification inesthétique des vêtements et cette humidification peut provoquer une gêne.

10 Pour remédier à cet inconvénient il a été proposé un tissu absorbant qui est fixé au bras de l'utilisateur par un anneau enserrant la partie supérieure du bras et une extrémité de ce tissu absorbant. Mais cette réalisation présente des inconvénients gênants ; en particulier l'élément absorbant présente une partie rigide qui peut être difficile à supporter par l'utilisateur et l'anneau présente un encombrement qui n'est pas favorable à la discrétion d'un tel accessoire.

15

Le dispositif selon l'invention est particulièrement simple à réaliser, n'est pas gênant pour l'utilisateur et peut se porter de façon discrète.

20 Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comprend un élément absorbant souple dépourvu d'organe de rigidification et en ce qu'une attache est solidaire de cet élément, l'attache étant de forme et dimensions telles qu'elle entoure l'épaule et serre l'élément absorbant contre l'aisselle. Dans une réalisation l'attache est séparable de l'élément.

25 Pour une installation et un maintien aisés l'attache est de préférence élastique. En variante l'attache est du type velcro.

30 L'attache comporte par exemple une bande ou un cordon constituant une bretelle. La bande ou le cordon est par exemple de largeur constante. Dans une autre réalisation la partie de l'attache qui est destinée à recouvrir l'épaule présente une largeur plus importante que la partie de l'attache reliée à l'élément absorbant. Ainsi le maintien du dispositif est optimisé.

Dans une réalisation l'attache est transparente pour améliorer la discrétion du dispositif.

35 Dans une réalisation l'élément absorbant, par exemple en coton ou papier chirurgical, présente une forme allongée et l'attache est fixée aux extrémités longitudinales de cet élément. En variante l'attache est fixée près des bords de la partie médiane de l'élément absorbant.

40 Lorsque l'élément absorbant comprend un papier chirurgical ce dernier peut être tissé de façon à présenter de l'élasticité.

Par exemple, l'élément absorbant a une forme générale oblongue telle qu'une forme d'ellipse.

45 Dans une réalisation l'élément absorbant est imprégné d'un bactéricide ou analogue et/ou d'un parfum destiné à éviter les odeurs déplaisantes. Le matériau d'imprégnation comprend par exemple un extrait de plante tel que la lavande ou le thym.

50 Pour fixer l'attache à l'élément absorbant il est possible de prévoir deux ouvertures dans cet élément et à chaque extrémité de l'attache un bourrelet de plus grande dimension que

l'ouverture correspondante. De préférence chaque ouverture est renforcée par exemple à l'aide d'un œillet.

5 Dans une autre réalisation l'attache est fixée, par exemple par collage, soudage ou agrafage, à un support souple auquel est lui-même fixé l'élément absorbant. Ce support souple est constitué, par exemple, par un fil entourant l'élément ou par une feuille.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront avec la description d'exemple de réalisation effectuée en liaison avec les dessins ci annexés, sur lesquels les figures 1 à 5 représentent des modes de réalisation de l'invention.

Dans l'exemple représenté sur la figure 1, l'élément absorbant 10 est constitué par une feuille souple de coton ou autre matière analogue à celles qui sont utilisées pour le démaquillage.

15 Cette feuille présente la propriété d'absorber la transpiration tout en étant souple et suffisamment résistante pour ne pas se froisser ou se détériorer après transpiration.

20 La forme générale de la feuille est oblongue, par exemple sensiblement elliptique. Pour fixer un élément ou cordon élastique 12, la feuille 10 comporte deux ouvertures 14 et 16 au voisinage des extrémités du petit axe 22 de l'ellipse que constitue la feuille 10.

Chaque extrémité du cordon élastique 12 comporte un nœud de retenue s'appliquant contre la face de la feuille 10 opposée à celle du côté de laquelle se trouve le cordon 12.

25 Pour empêcher que le cordon 12 ne déchire la feuille 10 au voisinage des ouvertures 14 et 16, on prévoit des œillets de renforcement 18 et 20.

30 En variante (non montrée) les ouvertures de retenue de l'attache se trouvent aux extrémités du grand axe de la feuille 10.

35 Comme représenté sur la figure 3 le cordon 12 est passé autour de l'épaule de l'utilisateur et la feuille 10 se plie naturellement autour du petit axe 22. Bien entendu si la feuille 10 présente une face absorbante et une autre qui ne l'est pas, c'est la face absorbante qui devra être appliquée contre l'aisselle.

L'utilisateur n'est pas gêné car le dispositif est dépourvu d'élément rigide, le maintien de la feuille 10 étant assuré seulement par le cordon élastique 12.

40 En outre l'installation du dispositif est aisée : il suffit de passer le cordon 12 sur l'épaule et l'ensemble de la feuille 10 et du cordon 12 se maintient naturellement pour que la feuille 10 reste appliquée contre l'aisselle sans qu'il soit besoin d'utiliser une colle sur le corps.

45 Le matériau de la feuille 10 et le matériau de son support (si ce dernier est prévu) sont tels qu'une fois installé l'élément absorbant reste appliqué contre l'aisselle malgré les mouvements du bras et cela grâce à la souplesse du matériau (ou des matériaux) et à ses (leur) propriétés d'élasticité : la feuille 10, initialement plate, une fois installée se plie et forme un angle correspondant à celui du bras et du corps, par exemple de l'ordre de 30 degrés. Quand cet angle augmente, lorsque le bras est levé, la feuille 10 a, au moins partiellement, tendance à se déplier. Dans une réalisation la feuille 10 est préformée lors de la fabrication du dispositif
50 afin de constituer un angle de 30 degrés environ.

Le dispositif selon l'invention est discret et léger.

5 L'exemple représenté sur la figure 2, se distingue de celui représenté sur la figure 1, par le fait que la feuille 10 est solidaire d'un support souple 30, par exemple en polyéthylène ou en polypropylène. Ce support souple 30 constitue un cadre sur lequel est collé ou agrafé le rebord de la feuille 10 et les extrémités du cordon élastique 12 sont fixées, par exemple par agrafage, ou collées à ce cadre. Le support 30 peut être constitué par une simple feuille ou un

10 cordon souple, notamment un cordon plat.

Dans une réalisation (figure 4) le cadre 30 comporte deux feuilles souples, par exemple issues par pliage d'une même feuille, et le rebord de la feuille 10 est collé entre ces deux feuilles.

15 Dans une réalisation la feuille 10 est imprégnée d'un produit bactéricide afin d'éviter les odeurs désagréables.

Dans une réalisation la feuille 10 est initialement préformée pour s'appliquer contre l'aisselle, pour un angle d'environ 30 degrés entre le bras et le corps de l'utilisateur.

20

Dans une autre réalisation (figure 5) l'attache et l'élément absorbant forment un tout 40 constituant un manchon qui entoure l'épaule et le haut du bras en passant sous l'aisselle. Dans ce cas on aura avantage à réaliser l'ensemble à l'aide d'un papier de type chirurgical tissé de façon à présenter de l'élasticité.

25

Quel que soit le mode de réalisation, de préférence on choisit des matériaux peu onéreux pour les constituants du dispositif afin que ce dernier soit jetable après utilisation.

30 Le dispositif peut être réalisé selon une taille unique ou selon plusieurs tailles. Par exemple on peut prévoir plusieurs dimensions pour l'élément absorbant et/ou l'attache, chaque dimension étant adaptée à une morphologie d'utilisateur.

35

40

45

50

REVENDEICATIONS

- 5 1. Dispositif pour l'absorption de la transpiration sous les aisselles caractérisé en ce qu'il comprend un élément absorbant (10) souple dépourvu d'organe de rigidification et en ce qu'une attache (12) est solidaire de cet élément, cette attache étant de forme et dimensions telles, qu'une fois installée, elle entoure l'épaule et serre l'élément absorbant contre l'aisselle.
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'attache est élastique.
3. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'attache est du type velcro.
- 15 4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'élément absorbant présente une forme allongée.
5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'élément absorbant est imprégné d'un produit bactéricide et/ou d'un parfum.
- 20 6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'élément absorbant comporte un support souple auquel est fixée l'attache.
7. Dispositif selon la revendication 6 caractérisé en ce que l'attache est fixée au support souple par collage, soudage ou agrafage.
- 25 8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'attache comporte une bande ou cordon par exemple transparent.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'élément absorbant comporte des ouvertures (14,16) pour le maintien de l'attache.
- 30 10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que l'attache et l'élément absorbant forment un tout constituant un manchon.

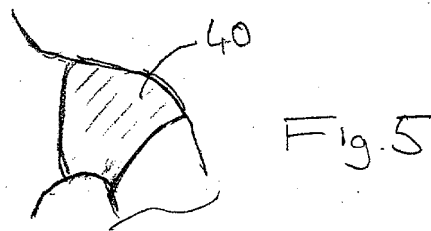
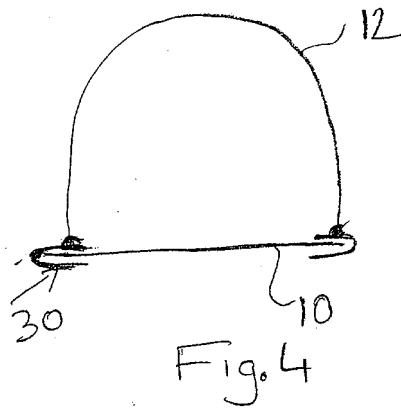
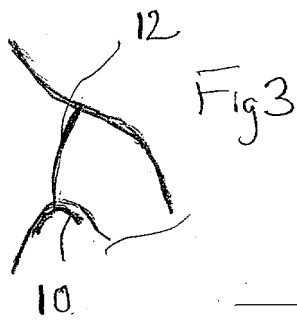
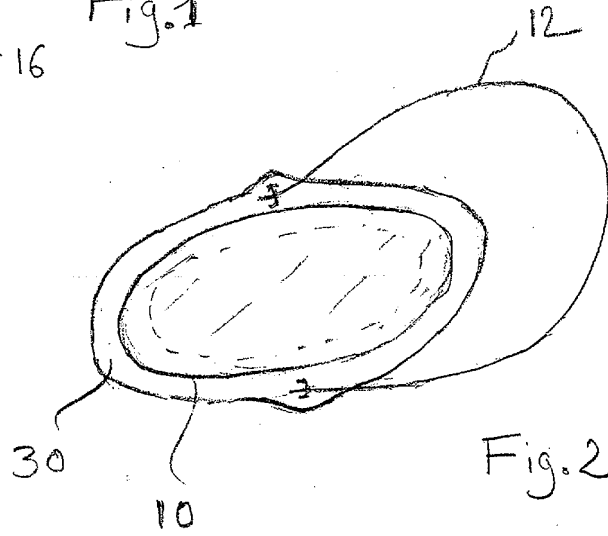
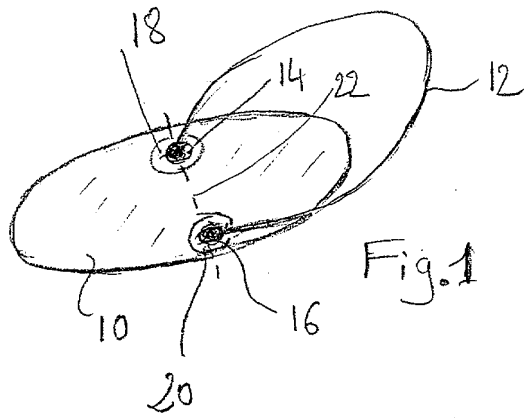
35

40

45

50

1/1





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 692012
FR 0701472

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 6 145 129 A (CZEKALLA GERD [US] ET AL) 14 novembre 2000 (2000-11-14) * colonne 1, ligne 62-65; figures 1,2 * col. 4, ligne 23-col. 5, ligne 41 * colonne 8, ligne 17-42 * * revendications 1,2 *	1-10	A41D27/13
X	US 815 186 A (LILLIAN LOCKIE) 13 mars 1906 (1906-03-13) * page 1; figures 1-3 *	1,2,4,8, 9	
X	US 1 257 617 A (ANN MASON LEE) 26 février 1918 (1918-02-26) * page 1; figures 1,2 *	1,2,4,8, 9	
X	US 2 636 175 A (HOFFMAN JR GEORGE R) 28 avril 1953 (1953-04-28) * colonnes 1-3; figures 1-6 *	1,2,4,5, 8,9	
X	US 2003/167550 A1 (ANDREWS DIANE [US]) 11 septembre 2003 (2003-09-11) * pages 1-2; figure 6 *	1,2,4,5, 8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	US 1 550 799 A (SINCLAIR GEORGE MAUDE) 25 août 1925 (1925-08-25) * page 1; figures 1-3 *	1,2,4,8	A41D
X	JP 11 206805 A (TANAKA MIYOSHI) 3 août 1999 (1999-08-03) * abrégé; figures 1,2 *	1,4,5,8	
X	US 1 348 754 A (ETHEL SHRADER) 3 août 1920 (1920-08-03) * page 1; figures 1-3 *	1,2,4,8	
	-/--		

4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

Date d'achèvement de la recherche

14 décembre 2007

Examineur

Iamandi, Daniela

CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : arrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire

- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 692012
FR 0701472

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	GB 06459 A A.D. 1908 (I B KLEINERT RUBBER COMPANY [US]; VICTOR GUINZBURG [US]) 2 juillet 1908 (1908-07-02) * pages 1-2; revendication 1; figures 1,2 *	1,2,4,8	
X	FR 495 106 A (JEANNE ETIENNETTE DELEFOSSE) 30 septembre 1919 (1919-09-30) * page 1; figures 1,2 *	1,2,4,8	
X	DE 203 10 121 U1 (HAJREDINI SKENDER [DE]) 30 octobre 2003 (2003-10-30) * revendications 1-7; figure 1 *	1,3,4,10	
A	US 6 138 276 A (ASCIOTTO CATHY L [US] ET AL) 31 octobre 2000 (2000-10-31) * colonnes 1,2; figure 1 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		14 décembre 2007	Iamandi, Daniela
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0701472 FA 692012**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 14-12-2007
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6145129	A	14-11-2000	AUCUN	
US 815186	A		AUCUN	
US 1257617	A		AUCUN	
US 2636175	A	28-04-1953	AUCUN	
US 2003167550	A1	11-09-2003	AUCUN	
US 1550799	A	25-08-1925	AUCUN	
JP 11206805	A	03-08-1999	JP 2978464 B2	15-11-1999
US 1348754	A	03-08-1920	AUCUN	
GB 190806459	A	02-07-1908	AUCUN	
FR 495106	A		AUCUN	
DE 20310121	U1	30-10-2003	AUCUN	
US 6138276	A	31-10-2000	AUCUN	